



Les Bretons Déchainés

Journal de la CGT Banque de France - Région Bretagne



EDITO :

Le changement tant attendu a bien eu lieu. La majorité des français a dégagé le petit Nicolas et son Gouvernement.

S'il s'agit là d'un véritable soulagement pour les salariés qui ont subi les effets de la politique menée pendant cinq ans, le chemin est encore long pour améliorer durablement la situation du plus grand nombre.

Le nouveau Gouvernement se doit d'apporter des réponses concrètes aux aspirations des citoyens. Et il est clair qu'il n'a pas le droit à l'échec, car cela ouvrirait la voie à l'extrême droite qui apparaîtrait alors comme la seule alternative crédible.

Mais cette volonté de changement c'est aussi à nous tous de la manifester, y compris à la Banque de France. Nous ne devons pas nous contenter d'attendre les décisions de nos dirigeants quant à l'avenir de notre entreprise. Nous ne devons pas plus nous résigner à ne pas avoir d'augmentation de salaire.

C'est à nous de prendre les choses en main et de montrer notre volonté de remettre l'humain au centre des décisions. Dès le mois de septembre il nous faudra être sur le pont pour garantir un changement de cap de la part des responsables de la Banque et pour mettre fin au cynisme qui les anime.

En attendant ce nouveau changement, nous vous souhaitons d'excellentes vacances d'été pour ressourcer vos batteries. A très bientôt donc pour de nouvelles aventures...

L'équipe de la Rédaction



LES PREMIERES IMAGES DU CHANGEMENT...

Histoire et réalité...

Habituellement notre journal ne parle pas des "morts administratifs" comme les appelait le précédent Directeur Régional. Mais nous ne pouvions résister au plaisir de vous narrer le dernier fait d'arme d'un caissier de la région parti en retraite il y a trois mois.

Dans la période qui a précédé la fin des échanges de billets en francs, ce brave homme s'est fait mousser dans la presse locale en se glorifiant de ne partir en retraite qu'après l'échange des derniers francs.

Bien belle histoire ! Mais la réalité est toute autre. S'il fut effectivement présent physiquement, il prit soin de confier la responsabilité de la caisse à son adjoint pour vaquer à d'obscures occupations. Et c'est donc ce dernier qui écopa d'une différence de caisse liée à ces échanges.

Petit, non ?

Avancement... Où donc est le changement ?

Annoncée avec tambours et trompettes, la réforme de l'évaluation devait être une révolution dans le processus d'avancement des agents. Plus de transparence, plus d'équité, plus de dialogue... Bref un système presque parfait...

Malheureusement la réalité est encore une fois toute autre, n'en déplaise au Directeur Général des Ressources Humaines.

Ainsi plusieurs agents de la région n'ont eu droit qu'à un simulacre d'évaluation, parfois même sans avoir la possibilité d'exprimer un point de vue différent. De fait certains cadres n'ont fait que reproduire des pratiques d'un autre âge en réglant des comptes avec celles et ceux dont la tête ne leur revenait pas. Et le Directeur Régional, pourtant alerté sur

quelques cas, n'a pas jugé utile de corriger le tir.

Certains autres responsables de service ont choisi de favoriser le déroulement de carrière de quelques étoiles filantes sans pouvoir motiver leurs choix, en faisant fi des situations du personnel de leur service, et parfois en ne connaissant même pas la carrière des agents.

Et le Comité de Direction (CODIR) de la région n'a pas été en reste. Chargé de procéder à l'interclassement des agents proposés, le CODIR a fait des choix surprenants en mettant en tête des agents proposés pour la première fois, ceci au détriment d'autres agents déjà proposés depuis un ou deux ans et dont l'ancienneté dans le grade était bien plus importante.

Le pire c'est que les Directeurs ont été incapables de justifier leurs choix. Le CODIR se serait basé uniquement sur les évaluations pour prendre sa décision. Cela ne peut être le cas au regard des copies qui nous ont été communiquées. Bref, ils ont donc collectivement opté pour un fonctionnement à la tête du client.

Tant mieux pour celles et ceux qui ont pu avoir un avancement cette année, mais que dire de tous les autres agents qui ont mal vécu ce manque de reconnaissance et ce mépris ? C'est sans doute ainsi que l'on va améliorer le bien-être au travail !



L'incompétence managériale dans toute sa splendeur !

Récemment un agent de caisse d'une unité de la région a vu une offre pour un poste d'opérateur sur monnaie fiduciaire. Souhaitant changer d'affectation il a donc postulé.

Quelle ne fut pas sa surprise de voir débouler le Directeur de la succursale pour lui expliquer doctement qu'il ne pouvait pas postuler comme opérateur sur monnaie fiduciaire car il n'était qu'agent de caisse !

Il nous faut féliciter ce Directeur pour cette brillante remarque et surtout pour sa méconnaissance du vocabulaire de gestion utilisé par la Banque depuis de nombreuses années. Ah que !



Les nouveaux bons points... Essai transformé !

Lors d'un précédent numéro nous vous avons fait part d'un courriel envoyé par un caissier aux agents de son service pour les féliciter du niveau de production atteint dans l'atelier de tri des billets et nous nous étions moqués de cette nouvelle variante "de bons points".

Aujourd'hui, dans la même caisse, le nouveau caissier a transformé l'essai. En effet, il a indiqué aux agents qu'il attribuerait un point par journée où le nombre de billets triés aura été élevé et qu'il offrirait un verre aux agents au bout de 20 points....

Ce que l'histoire ne nous dit pas, c'est ce que le caissier offrira en cas de survenance d'une maladie professionnelle due à un abus de bons points. Une caisse de Château Petrus ?

Être ou ne pas être humain, telle est la question...

Être humain c'est prendre en compte la dimension personnelle dans les décisions de gestion. Ne pas l'être c'est appliquer des textes sans réflexion, autrement dit de manière bête et méchante.

Dans la région certains responsables ont choisi délibérément la seconde option. Cela s'est vérifié récemment lors de demandes de congés pour soins à proche parents.

L'un des cas concerne un agent dont l'enfant était malade et non accepté par la nourrice car contagieux. Le premier jour l'agent a trouvé une solution pour faire garder l'enfant et est donc venu travailler. Par contre, devant l'impossibilité de trouver une solution pour les jours suivants l'agent a sollicité un congé pour soins à proche parents, certificat médical à l'appui. Réponse de la ligne hiérarchique : niet ! S'appuyant sur une lecture restrictive de la circulaire il a été considéré que l'agent ne pouvait bénéficier du congé pour soins à proches parents puisqu'il était venu travailler le premier jour, tout en rajoutant quelques commentaires sur le fait que c'est un privilège propre à la Banque (ce qui est faux) et que les RTT peuvent servir à cela. Il aura fallu l'arbitrage du Directeur Régional pour que cette situation soit réglée positivement...

Autre lieu, autre dossier, mais mêmes pratiques. Il y a quelques semaines un agent de la région apprend que son fils, certes adulte, a eu un accident grave. Réaction normale d'un parent, l'agent a quitté son travail pour traverser la France et être près de son fils. Afin de régulariser la situation une demande de congés pour soins à proches parents a été posée. Alors que même la DGRH semblait plutôt favorable à une telle démarche, la hiérarchie régionale s'est une nouvelle fois illustrée par le refus de ce congé en s'appuyant, là aussi, sur le principe édicté par la circulaire. Résultat, l'agent a craqué et a été arrêté !

Notre propos n'est pas de remettre en cause l'existence de critères pour les congés de soins à proches parents, mais simplement de prendre en compte la réalité de certaines situations et donc de remettre l'humain au centre des décisions. Le bien-être au travail tant vanté par la Banque passe aussi par là... et cela ne coûte pas cher !

Alerte au virus RPS

Dans le cadre de ses vœux pour l'année 2012 le Directeur Régional s'était fendu d'une belle prose où il encensait la signature d'un accord sur les risques psychosociaux, accord qu'il souhaitait voir vivre dans la Région.

Quelques mois plus tard, le discours n'est plus le même. Ainsi nous avons entendu plusieurs Directeurs de la Bretagne, y compris le Régional, considérer que l'on parle beaucoup de risques psychosociaux depuis qu'un accord a vu le jour sur le sujet. En clair, c'est à cause de cet accord que les agents ont été contaminés !

Nous ne savons pas quelle mouche les a piqués. Ils devraient savoir que la Banque a été amenée à négocier un tel accord car l'existence de risques a bien été identifiée, y compris par des organismes extérieurs. Ils devraient également se rappeler que le personnel de la Région a exprimé plusieurs mal-être bien avant la conclusion d'un accord. Enfin, ils oublient que le CHSCT avait été obligé de poser un droit d'alerte du fait de l'existence de souffrance au travail pour le personnel d'une unité de la Région il y a plusieurs années, donc encore une fois bien avant l'existence de l'accord.

A notre sens, au lieu de perdre du temps à dire de telles inepties, nos Directeurs feraient mieux d'agir concrètement pour supprimer les risques existants avant qu'ils en soient éclaboussés.

Au revoir Claude

C'était une figure régionale en tant qu'analyste Géode. Il était apprécié de tous pour sa compétence et sa gentillesse. Il y a trois mois encore nous échangeions avec lui au sujet de la défense de Quimper, unité à qui il a tant donné.

L'annonce de sa disparition brutale nous a bouleversés. Nos premières pensées vont bien sûr à son épouse et à ses enfants qui vivent là une épreuve particulièrement douloureuse. Mais nous n'oublions pas tous ses collègues de Quimper ainsi que ceux de l'équipe Géode.

Les fossoyeurs du service public

Et oui ! Une fois de plus ils ont frappé dans la Région en décidant, unilatéralement, de limiter à la matinée les heures d'ouverture pour les échanges de billets. Leurs arguments : le faible nombre d'opérations et la possibilité pour les clients d'aller voir ailleurs, alors que tout le monde sait pertinemment que les banques n'assurent plus aucun service en ce domaine ! Pour nous, c'est avant tout une question d'organisation. Nous avons d'ailleurs rappelé que les caissiers pouvaient aussi gérer ponctuellement ces opérations, comme cela se fait dans d'autres régions.

Cette nouvelle restriction des heures d'ouverture est inacceptable car elle va forcément entraîner des désagréments importants pour les usagers, parfois âgés, qui se déplaceront pour rien. Il est d'ailleurs paradoxal que le Directeur Régional ait été à la pointe dans ce domaine dans la mesure où il trouve choquant que dans certaines villes de Bretagne, la CAF ferme ses guichets un jour par semaine.

Parallèlement, nous venons d'apprendre la mise en œuvre, sans la moindre concertation, de directives qui restreignent encore les possibilités d'échange de billets : pas de grosses coupures contre des grosses coupures, pas de petites coupures contre des petites coupures... un véritable charabia qui donne nettement l'impression qu'on veut la fermeture des caisses particulières. Il est temps de remettre du bon sens dans la gestion des activités fiduciaires et d'appliquer concrètement ce que nous expliquons doctement dans les formations sur les billets... Toutes ces questions doivent être mises sur la table et discutées avec les représentants du personnel.



Cogitations au sommet

Une des dernières cogitations de nos dirigeants en recherche de "solutions" pour améliorer les statistiques concerne le traitement des dossiers de surendettement. La dernière trouvaille consiste à tout faire pour retarder l'enregistrement des dossiers dans la base donc à minorer artificiellement les stocks. Pour cela on a pondé une grille de premier traitement du dossier dans laquelle il est clairement indiqué : **si l'un des éléments ci-dessus est absent RENVOI DU DOSSIER.**

Cela fait maintenant 22 ans que les agents de la Banque traitent des dossiers de surendettement et, du jour au lendemain, on décide que, faute **d'un seul** élément jugé strictement indispensable, **le dossier complet doit être retourné à l'expéditeur.** Cette démarche va à l'encontre des personnes surendettées qui ont, la plupart du temps, adressé leur dossier par la Poste, parfois en recommandé, et qui vont se le voir retourner à cause d'une pièce manquante (car n'en doutons pas, cette directive sera appliquée même si c'est de façon plus ou moins zélée) avec en bout de course de nouveaux frais de courrier. Sans oublier que certains agents vont culpabiliser en appliquant cette directive.

Ce ne sera pas non plus un gain de "temps-agent" pour la Banque de France puisque ces dossiers seront examinés une deuxième fois lors de leur retour, et pourquoi pas une troisième fois ? Et ne parlons pas de réduction des coûts de traitement puisque les renvois de dossier seront bien évidemment totalement à la charge de la Banque. Une fois de plus la schizophrénie ambiante est mise en lumière : d'un côté on fait tout pour diminuer les coûts des frais postaux supportés par la Banque et de l'autre on met en place une procédure qui va les alourdir. D'ailleurs ces dossiers seront-ils retournés en courrier simple ou en recommandé avec AR ? Enfin, on ne peut pas dire que c'est une amélioration du traitement puisque cette procédure présente des risques non négligeables liés aux nombreux dysfonctionnements de la Poste. Comment sera par exemple gérée la perte de dossiers ou de pièces ?



Jusqu'à présent les agents ont toujours su faire la part entre les dossiers de surendettement quasiment non remplis ou vides de documents et ceux pour lesquels l'absence de quelques justificatifs n'entravait pas l'enregistrement du dossier et la vérification faite par l'agent en charge du dossier. Cette directive est donc inconvenante car non seulement elle ne résout rien mais en plus elle nie totalement la capacité des agents qui gèrent des dossiers de surendettement depuis des années à prendre les décisions qui leur paraissent les plus opportunes.